

Prises de position sur les questions de politique éducative du Grand Conseil de la session de mars 2021

INC 207-2020
2020.RRGR.277

Sabina Geissbühler-Strupler (UDC)
+ 8 autres

Classes enfantines, premier cycle primaire et Basisstufe à la même enseigne

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'introduire 150 pour cent de postes pour le corps enseignant des classes d'école enfantine et du cycle élémentaire, c'est-à-dire un enseignement en tandem;
2. d'augmenter en contrepartie le nombre d'enfants par classe enfantine ou élémentaire à 24.

Réponse du Conseil-exécutif

Motion: adoption sous forme de postulat

Les classes d'école enfantine peuvent être soutenues individuellement en cas de besoin avéré. Les classes d'école enfantine dont l'effectif relève de la catégorie supérieure (plus de 22 élèves) reçoivent des leçons supplémentaires qui peuvent être utilisées pour l'enseignement en tandem.

Une hausse du nombre d'élèves par classe dans le cycle 1 entraînerait une centralisation des sites scolaires. Il faudrait mettre en place des transports scolaires et étendre l'offre de prise en charge. Pour des raisons d'ordre financier et organisationnel, le Conseil-exécutif ne peut pas soutenir la demande d'augmenter le nombre de leçons à 150 pour cent de poste dans le cycle 1. Il est cependant disposé à examiner si l'enseignement en tandem peut être davantage encouragé dans la limite des moyens disponibles et aux conditions qui prévalent actuellement.

Prise de position Formation Berne

Recommandation: adoption sous forme de postulat

Formation Berne approuverait évidemment le principe d'une extension de l'enseignement en tandem, mais pas au prix de classes encore plus grandes. En complément à la réponse du Conseil-exécutif, nous tenons à rappeler que les salles de classe sont trop petites sur de nombreux sites. Si les effectifs des classes augmentent encore, cela signifiera pour certaines écoles des bâtiments scolaires vides et pour d'autres encore plus d'enfants dans des locaux trop exigus. Compte tenu de la grande hétérogénéité dans la phase critique de la scolarisation, nous ne pouvons approuver une directive allant dans le sens de l'augmentation des effectifs des classes. Une telle augmentation se répercuterait d'ailleurs sur les cycles suivants. En effet, il faut partir du principe que les classes conserveraient leur effectif lors du passage dans le cycle 2. Une réduction n'aurait alors de sens ni sur le plan organisationnel, ni sur le plan pédagogique, ni pour les élèves concernés. Il en résulterait une augmentation de l'effectif des classes dans les trois cycles. Nous rejetons cela.

Formation Berne salue les efforts en vue d'établir l'enseignement en tandem pour les classes du cycle 1. L'objectif déclaré de Formation Berne est la présence permanente de deux adultes dans les classes du cycle 1. Au moins la moitié des leçons doivent être tenues dans le cadre de l'enseignement en tandem. Pour cela, les deux personnes doivent disposer de la formation adéquate. Dans les autres leçons susceptibles de convenir pour cette forme d'enseignement (max. 50%), une personne qualifiée apportera son soutien à l'enseignante ou l'enseignant selon les dispositions actuellement valables pour les auxiliaires de classe à l'école enfantine. Formation Berne demande au Grand Conseil d'adopter la proposition du Conseil-exécutif.

INC 158-2020 Motion ayant valeur directive
2020.RRGR.210

Tom Gerber, PEV
+ 1 autre

Introduire l'écriture de base (Basisschrift) aussi pour la partie romande du canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'introduire l'écriture de base (Basisschrift) aussi dans la partie francophone du canton;
2. de renoncer progressivement à l'enseignement de l'écriture liée (Schnüerlischrift);
3. de s'engager afin que l'écriture de base devienne la norme dans le Plan d'étude romand.

Réponse du Conseil-exécutif

Motion: adoption sous forme de postulat

Le Plan d'études romand (PER) détermine les attentes fondamentales et la progression des apprentissages aussi dans le domaine de l'apprentissage de l'écriture. Il recommande l'écriture liée au cycle 1. En accord avec le PER, l'Office de l'école obligatoire et du conseil recommande l'apprentissage de l'écriture par le passage à l'écriture liée. Une singularisation sur ce point ne serait pas comprise par nos cantons partenaires au sein de l'espace romand de la formation. Le Conseil-exécutif est cependant disposé à mandater la Direction de l'instruction publique et de la culture pour qu'elle engage la discussion au sein des organes de Suisse romande.

Prise de position Formation Berne

Recommandation: adoption sous forme de postulat

Ce qui s'applique à la Suisse allemande ne vaut pas automatiquement pour la Suisse romande. En Suisse allemande, on a fait de bonnes expériences depuis l'introduction de l'écriture de base. Dans le canton de Berne, elle est recommandée depuis l'introduction du Lehrplan 21. Les formes des lettres de l'écriture de base sont apprises sans être liées, et sont ensuite partiellement liées. Les élèves placent les liens individuellement, là où ils encouragent l'aisance de l'écriture. Il s'agit ainsi d'éviter des séquences de mouvements non naturelles impliquant plusieurs changements de direction qui peuvent provoquer des crampes chez les enfants. Néanmoins, la Romandie et donc le Jura bernois francophone entretiennent une

culture de l'apprentissage de l'écriture différente et d'autres particularités linguistiques. Il s'agit de tenir compte de ces circonstances. Quant à savoir si l'écriture de base fera ses preuves pour l'apprentissage de l'écriture dans la région francophone ou si une autre écriture sera mieux appropriée, cela doit être discuté dans la région concernée. Nous pouvons soutenir l'intervention sous forme de postulat.

INC 131-2020 Motion ayant valeur directive
2020.RRGR.182

Peter Gasser, PS-JUSO-PSA
+ 2 autres

Le Jura bernois: un désert pédopsychiatrique?

Le gouvernement est prié

1. de rétablir les deux antennes pédopsychiatriques de Moutier et de Saint-Imier récemment supprimées par les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU).
2. Il s'engage également à renforcer la dotation en personnel du Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) dans la même région.

Réponse du Conseil-exécutif

Motion: Chiffre 1: rejet

Chiffre 2: adoption et classement

Chiffre 1: Le Conseil-exécutif est favorable à une collaboration entre l'HJB SA et les SPU et à une coordination entre les acteurs et actrices du domaine du SPP; il le signalera aux prestataires. Il incombe toutefois aux prestataires de développer une stratégie en matière d'offre et de s'organiser.

Chiffre 2: Le SPE doit traiter un nombre plus grand de cas par collaborateur ou collaboratrice, et cela bien que la partie francophone du canton soit mieux dotée en termes de personnel que la partie germanophone. Les temps d'attente sont importants. Le projet REVOS 2020 devrait permettre aux antennes régionales du SPE d'obtenir davantage de pourcentages de poste.

Prise de position Formation Berne

Recommandation: Chiffre 1: adoption

Chiffre 2: adoption

Chiffre 1: La privatisation des SPU s'est accompagnée d'une réduction de postes qui a conduit à une moins bonne prise en charge du Jura bernois dans le domaine de la pédopsychiatrie.

Les offres ont été centralisées à Bienne. Même si le canton n'a plus d'influence directe sur les prestataires, il doit assumer ses responsabilités et inciter, dans le cadre de ses possibilités, les prestataires à mettre à disposition des offres décentralisées. Il faut encourager la collaboration entre les différentes institutions actives dans le domaine du SPP. La forme de la motion ayant valeur directive laisse la marge de manœuvre nécessaire à cela.

Chiffre 2: Une augmentation du nombre de postes est prévue dans le cadre de REVOS 2020 et de l'introduction de la procédure d'évaluation standardisée (PES) dans les antennes régionales du SPE. Celle-ci couvrira le besoin supplémentaire attendu avec la PES. La pression sur le SPE ne devrait que légèrement baisser. La situation de l'emploi dans les antennes régionales du SPE doit être observée de près.

2020.RRGR.244 Motion	Sabina Geissbühler-Strupler (UDC)
Prise en compte du développement des enfants	16 autres

Le Conseil-exécutif est chargé de mettre fin au projet «Sexuelle Vielfalt macht Schule» [La diversité sexuelle fait école] et aux interventions similaires réalisées par des organisations lesbiennes et gays à l'école obligatoire.

Réponse du Conseil-exécutif

Motion: rejet

Dans le cadre du Lehrplan 21, les écoles germanophones du canton de Berne ont pour mandat de transmettre aux élèves différentes compétences relatives aux sujets relations, amour, sexualité et éducation sexuelle. Cela comprend aussi la question de l'orientation sexuelle. Les enseignants et enseignantes disposent de moyens didactiques adaptés à l'âge des élèves pour aborder ces sujets. Ces outils peuvent être complétés par des offres externes. L'association ABQ ne reçoit actuellement aucune aide financière. Il incombe aux enseignants et enseignantes de décider quelles compétences transmettre dans le cadre de l'éducation sexuelle et, à cet égard, s'ils veulent faire appel à des prestataires externes. Pour les raisons mentionnées ci-dessus, le Conseil-exécutif rejette l'idée d'interdire l'intervention des associations dans les écoles pour aborder le thème de l'orientation sexuelle.

Prise de position Formation Berne

Recommandation: rejet

Formation Berne soutient la position du Conseil-exécutif. Nous tenons à préciser que la question de l'orientation sexuelle doit être abordée avec prudence. Il s'agit d'un thème sensible. L'enseignement des différentes compétences dans le domaine de la sexualité exige beaucoup de discernement vis-à-vis des adolescents. La collaboration avec des organisations expérimentées et compétentes dans la question de l'orientation sexuelle peut être utile et un soulagement. Pour les adolescents, il peut en résulter une valeur ajoutée, car il est souvent plus facile de discuter de questions intimes avec une tierce personne plutôt qu'avec une personne de son entourage direct.

INC 210-2020 Motion
2020.RRGR.280

Christian Bachmann PS-Juso-PSA
+ 2 autres

Révision de la loi sur l'école obligatoire

Le Conseil-exécutif est chargé de procéder à une révision complète de la loi sur l'école obligatoire sur le plan formel à l'occasion de la prochaine révision partielle de l'acte.

Réponse du Conseil-exécutif

Motion: adoption sous forme de postulat

Le Conseil-exécutif tient à achever soigneusement la révision partielle en cours de la loi sur l'école obligatoire. Il est prêt à étudier la possibilité d'une révision complète sur le plan formel dans le cadre d'un projet de révision ultérieur.

Prise de position Formation Berne

Recommandation: adoption sous forme de postulat

Formation Berne soutient l'intervention sous forme de postulat. Nous souhaitons, d'une part, que la lisibilité de la loi sur l'école obligatoire soit améliorée et, d'autre part, que la révision en cours ne soit pas mise en péril. Aussi, lors d'une prochaine révision, le contenu doit passer avant la forme. Une révision formelle, et ses répercussions sur les documents consécutifs, doit être examinée lors d'une révision ultérieure.

INC 144-2020 Motion ayant valeur directive
2020.RRGR.195

Daniel Wildhaber, PS-JUSO-PSA
+ 30 autres

Renforcer la fonction de direction exercée par les maîtres et maîtresses de classe

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de mettre plus de temps à disposition des maîtres et maîtresses de classe de l'école obligatoire et du secondaire II pour favoriser leur exercice de la fonction de direction;
2. d'attribuer à moyen terme une classe de traitement supérieure aux membres du corps enseignant titulaires d'une telle fonction.

Réponse du Conseil-exécutif

Motion: rejet

Le Conseil-exécutif est conscient que les maîtres et maîtresses de classe exercent une activité exigeante et il soutient l'idée de renforcer leur fonction. Il rejette cependant la motion pour les raisons suivantes: d'une part à cause des coûts supplémentaires d'au moins 25 millions de francs pour le canton et les communes. D'autre part, il s'agit de développer et définir les

priorités dans les domaines d'action stratégiques en matière de politique du personnel en ayant une vue d'ensemble de la situation.

Prise de position Formation Berne

Recommandation: adoption

Les maîtresses et maîtres de classe exercent une fonction charnière dans le système de l'école obligatoire et du degré secondaire II. On sait qu'une heure d'indemnité ne suffit pas. L'enseignement à distance au printemps et la crise du coronavirus l'ont clairement mis en évidence. L'estime pour l'engagement exceptionnel des maîtresses et maîtres de classe a été et reste élevée. De même qu'un médecin de famille, ils ont une vue d'ensemble sur la situation générale, et connaissent l'environnement et les conditions particulières dans lesquels les personnes dont ils ont la charge évoluent.

Le fait de renvoyer les améliorations pour les maîtresses et maîtres de classe à plus tard nie le fait que la pression est élevée depuis des années. La leçon de décharge pour les maîtresses et maîtres de classe résulte d'un programme d'économies – le programme d'enseignement a été relevé d'une leçon. On a ainsi imposé aux maîtresses et maîtres de classe la leçon supplémentaire sous forme d'une leçon pour le travail avec leur classe.

Il est temps que le travail des maîtresses et maîtres de classe soit non seulement considéré et reconnu comme étant d'importance systémique, mais soit aussi indemnisé par du temps supplémentaire. Une augmentation de la classe de traitement doit être envisagée à moyen terme, notamment dans le cadre d'un état des lieux.

INC 179-2020 Motion ayant valeur directive
2020.RRGR.233

Michael Ritter pvl
+ 2 autres

Suppression des émoluments pour les examens finaux des écoles moyennes

Le Conseil-exécutif est chargé de supprimer les émoluments prélevés pour les examens finaux des écoles moyennes (gymnases, écoles de culture générale et autres écoles qui ont principalement pour objectif de préparer leurs élèves aux études supérieures), éventuellement sous réserve de taxes en cas de désinscription des examens sans juste motif.

Réponse du Conseil-exécutif

Motion: rejet

Il convient de souligner que quiconque occasionne des prestations des autorités cantonales, ou y recourt, doit verser des émoluments. Les émoluments pour les examens des écoles moyennes et pour les examens de passerelle rapportent entre 600'000 francs et 700'000 francs par année au canton. La perte de revenus liée à la suppression des émoluments d'examen ne pourrait pas être compensée sans réduire l'offre ou modifier les conditions générales des formations en école moyenne.

Prise de position Formation Berne

Recommandation: adoption

Formation Berne soutient les efforts des motionnaires pour établir l'égalité des chances indépendamment de la capacité économique du foyer parental. Pour le matériel pédagogique, les familles disposent d'une petite marge de manœuvre pour faire des économies, ce qui n'est pas le cas pour les émoluments pour les examens.

Il s'agit cependant ici de la question du principe de la gratuité de l'enseignement de base selon l'art. 19 de la Constitution fédérale. «Le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti.»

La Confédération, les cantons et la CDIP souhaitent que 95% des adolescents obtiennent un diplôme du degré secondaire II. Par conséquent, la scolarisation de tous au-delà du degré secondaire II correspond à une attente fondamentale. Celle-ci est justifiée, car la formation jusqu'au degré secondaire II inclus pose les bases d'une vie professionnelle autodéterminée. En contrepartie, les adolescents sans diplôme du degré secondaire II présentent un risque nettement plus élevé de devenir dépendants de l'aide sociale.

L'exigence d'un taux de réussite de presque 100% au degré secondaire II se rapproche donc de l'idée de l'enseignement de base. Il faudrait en principe, et à l'instar de l'école obligatoire, que la totalité des coûts de la formation dans une école moyenne et dans les écoles professionnelles soit prise en charge. La demande de supprimer les émoluments pour les examens peut se justifier également de ce point de vue.

Anna-Katharina Zenger
Responsable syndicale

Berne, le 24 février 2021